



Rapport sur les incidences administratives et financières qu'auront pour le Secrétariat les résolutions proposées au Conseil exécutif ou à l'Assemblée de la Santé pour adoption

1. Résolution Confirmation d'amendements au Statut et au Règlement du Personnel
2. Lien avec le budget programme Domaine d'activité Gestion des ressources humaines à l'OMS Résultat escompté Meilleures conditions de travail et mise en oeuvre de politiques avantageuses pour le personnel ; alignement du régime des traitements et indemnités de l'OMS sur celui des organisations de terrain du système des Nations Unies. (Indiquer succinctement le lien avec les résultats escomptés, les indicateurs, les cibles, les bases) L'amélioration des conditions de service décrites dans la proposition de réforme des contrats découle de l'application d'une politique avantageuse pour le personnel qui vise à nous garantir de pouvoir attirer et retenir le personnel de haut niveau.
3. Incidences financières a) Coût estimatif total de la mise en oeuvre de la résolution sur toute sa durée (à US \$10 000 près, activités et personnel compris) , US \$22,8 millions. Ce chiffre a trait aux coûts supplémentaires qui résulteront de l'amélioration des conditions de service appliquées au personnel temporaire avec l'application du principe «à travail égal salaire égal» qui n'avait pas été prévu dans le budget programme 2006-2007. Le coût pour les futurs exercices biennaux sera compris dans les dépenses de personnel révisées prévues pour chaque cycle budgétaire et conformément au besoin de fonctions temporaires, telles qu'elles sont prévues à ce stade-ci. b) Coût estimatif pour l'exercice 2006-2007 (à US \$10 000 près, activités et personnel compris) Les coûts indiqués au paragraphe a) sont estimés par rapport à l'année 2007, qui correspond à la période de mise en oeuvre des nouvelles mesures proposées. c) Sur le coût estimatif indiqué au point b), quel montant peut être inclus dans les activités programmées existantes ? Aucune des incidences financières supplémentaires proposées ne peut être incluse dans les activités programmées existantes, car tous les Groupes et bureaux régionaux concernés sont en train de convertir un certain nombre de fonctions temporaires en des postes à durée déterminée ; le montant indiqué représente par conséquent l'augmentation estimative nette en sus des budgets actuels.
4. Incidences administratives a) Niveaux de l'Organisation où les activités seront exécutées en précisant, le cas échéant, dans quelles Régions La mise en oeuvre se fera à l'échelle de l'Organisation à l'aide des plans révisés des ressources humaines à la fois des Régions et du Siège. b) Besoins supplémentaires en personnel (indiquer le personnel supplémentaire nécessaire en équivalent plein temps, en précisant les qualifications requises) La mise en oeuvre de la réforme des contrats proposée n'exige pas de personnel supplémentaire. c) Calendriers (indiquer des calendriers approximatifs pour la mise en oeuvre et l'évaluation) La mise en oeuvre se fera au cours de l'année 2007.